

## Separation avec un homme alcoolique

Par alsene, le 18/02/2010 à 21:27

Bonjour,

Je suis désemparée, voilà je vis avec un homme nous ne sommes pas mariés, nous avons 2 enfants (3 ans et 6 mois).

C'est un alcoolique et il est parfois violent avec moi , je voudrai le quitter mais je ne veux pas qu'il est la garde même alternée de nos enfants.

Que dois-je faire comme démarches?

Sachant que mon fils de 3 ans est assez traumatisé car il a vu les scènes de violence que son père m'a infligées.

A t-il un droit quelconque sur nos enfants malgré tout ce qui me fait subir?

Merci de me répondre.

Par Marion2, le 18/02/2010 à 21:59

Bonsoir,

Vous saisissez en courrrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dans lequel vous demandez la garde de vos enfants.

Si vous subissez des violences, il faut absolument faire constater par un médecin (certificat médical) et déposer une main-courante, voire une plainte.

Un avocat n'est pas nécessaire, mais si vous avez de faibles revenus, vous aurez droit à

l'Aide Juridictionnelle.

Vous pouvez retirer un dossier de demande d'A.J. auprès du greffe du Ttibunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'A.J.

Bon courage.